

Université du Québec à Montréal
Département de science politique

Hiver 2013

POL 8311 - Institutions économiques internationales

Professeurs : Christian Deblock et Michèle Rioux

Local : A1560 ou A3590

Disponibilité : mercredi, 14h-16h (sur rendez-vous par courriel)

Tél. : 987-3000, poste 0327 (MRioux) ou 4597 (CDeblock)

rioux.michele@uqam.ca

deblock.christian@uqam.ca

"Ce qui fait l'homme, c'est l'horizon: celui des flots et celui des crêtes, celui qu'on voit et celui qu'on devine, celui du terre à terre et celui du rêve. L'horizon montre à chacun l'échelle et la limite de ses besoins et de ses capacités. Il y a l'horizon qu'on accepte et celui qui recule. L'un est stérile, et il existe. L'autre n'est qu'une idée, et il est fécond. L'un et l'autre ont la relativité de l'esprit et celle de l'instant. En les cernant, ils définissent les hommes et les choses, les ressources et les partenaires.

L'intelligence sait élargir le cercle. Il y faut la volonté de créer, qui peut s'appeler l'audace, ou l'esprit d'entreprise. Il y faut aussi cette connaissance immédiate des réalités qui donne la mesure du possible, voire la distance du souhaitable. Ainsi l'horizon s'invente-t-il, aux confins du besoin et de l'ambition."

(Jean Favier, *De l'or et des épices. Naissance de l'homme d'affaires au Moyen Age*, Paris, Fayard, 1987)

"Le chemin qui a finalement prévalu pour construire la mondialité est la voie économique. Toutes les tentatives pour instituer politiquement des internationales du genre humain se sont soldées par des faillites cinglantes."

(Gérard Kébadjian, *L'économie mondiale. Enjeux nouveaux, nouvelles théories*, Paris, Seuil, 1994)

Descriptif : Le séminaire porte sur les principaux problèmes et enjeux politiques posés par la régulation de l'économie mondiale et la coordination des politiques nationales, sur le rôle joué par les grandes institutions économiques internationales et les diverses agences, instances et organisations, et sur les implications politiques des grands accords économiques internationaux, des blocs économiques régionaux, des ententes commerciales et financières.

Orientation générale du séminaire

Le séminaire a pour thème général la coopération économique internationale et les IEI. Ce thème sera abordé en deux temps : dans le cadre de l'ordre libéral d'après-guerre tout d'abord ; dans le contexte nouveau de la globalisation des marchés, ensuite.

L'État est au cœur des relations internationales (Renouvin et Duroselle) comme l'entreprise est au cœur du marché mondial (Michalet). Deux espaces qui se rejoignent, se superposent (Perroux), s'interpénètrent; deux espaces cependant qui ne se réduisent pas l'un à l'autre. Terrain d'affrontement et de puissance, l'espace des relations internationales est aussi le terrain de la coopération et de la solidarité internationale; indissociable de l'accumulation du capital et de la recherche du profit, le marché mondial est aussi le lieu où se nouent l'interdépendance et l'entraide économiques. A cheval sur ces deux espaces, les organisations économiques internationales. A leur origine, un compromis historique. Ce sera le thème principal de la première partie où nous insisterons sur trois dimensions : le rôle des États, le jeu des forces du marché et les débats d'idées.

Cette partie sera le noyau central du séminaire. Notre objectif sera ici non seulement de retracer les origines et les évolutions de l'ordre international d'après-guerre dans ses dimensions économiques, mais aussi de nous interroger à la lumière des cadres théoriques à notre disposition sur le bien-fondé et les limites de cet ordre. Il s'agira également d'aborder les trois grandes questions qui ont été au centre de cet ordre, et ce, depuis son origine : la stabilité monétaire, le développement des échanges internationaux et la coordination des politiques économiques.

En conclusion, nous ferons le bilan du chemin parcouru depuis la Guerre dans le domaine de la coopération économique internationale, non sans nous interroger sur l'étonnante capacité d'adaptation que certains prêtent aux institutions d'après-Guerre.

La deuxième partie vise à rendre compte des transformations actuelles de l'économie mondiale et des enjeux que soulève sa régulation dans un monde divisé en États. L'économie mondiale a en effet connu d'importants bouleversements depuis une dizaine d'années. Parmi les bouleversements les plus visibles, il faut noter en premier lieu la globalisation des entreprises et des marchés, en second lieu le basculement de son centre de gravité de l'économie de l'Atlantique vers le Pacifique, et en troisième lieu une tendance marquée au régionalisme économique. Ces bouleversements ont eu quatre effets notables : le premier de modifier sensiblement notre vision du monde et la manière d'envisager la place des États dans l'économie mondiale ; le second de s'élargir considérablement le domaine et le champ d'application du droit économique international ; le troisième de modifier l'orientation et le contenu des politiques économiques internationales des États ; et le quatrième de poser dans de nouveaux termes la régulation de l'économie mondiale d'une part, les rapports entre les États d'autre part. Plus fondamentalement, nous introduirons le concept de gouvernance globale afin d'identifier les nouvelles trajectoires institutionnelles dont l'émergence mettent au niveau les IEI existantes ainsi que notre compréhension et nos efforts de conceptualisation des formes de coopération et de régulation du système économique mondial.

Cette partie du séminaire mettra l'accent sur les problèmes de gouvernance internationale à l'heure de la mondialisation. Nous partirons de deux constats. Le premier est dressé par la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation, dans son rapport : *Une mondialisation juste : créer des opportunités pour tous* (OIT, janvier 2004)

« Nous estimons que les problèmes que nous avons identifiés ne sont pas dus à la mondialisation en tant que telle mais aux carences de sa gouvernance. Les marchés mondiaux se sont développés rapidement sans que se développent parallèlement les institutions économiques et sociales nécessaires pour qu'ils fonctionnent sans à-coups et équitablement. L'absence d'équité des principales règles mondiales qui gouvernent le commerce et la finance et leurs effets asymétriques sur les pays riches et sur les pays pauvres sont inquiétants. » (p. xi)

Le deuxième constat est dressé par le Groupe de Haut niveau « sur les menaces, les défis et le changement dans son rapport transmis au secrétaire générale des Nations Unies : *Un monde plus sûr : notre affaire à tous* (ONU, décembre 2004)

« S'agissant des mesures de prévention, nous commencerons par évoquer le développement, puisque tout système de sécurité collective fondé sur la prévention part de là. Le développement a une vocation multiple. Il sert à lutter contre la pauvreté, les maladies infectieuses et la dégradation de l'environnement, qui tuent des millions de personnes et menacent la sécurité humaine. Il joue un rôle décisif dans l'action que mènent les États pour prévenir ou inverser la fragilisation de l'État, qui a besoin de toutes ses forces pour lutter contre les menaces en tous genres. Il s'inscrit enfin dans une stratégie à long terme visant à prévenir la guerre civile et à priver le terrorisme et la criminalité organisée d'un terrain ».

Deux questions seront posées et abordées à partir d'études de cas :

- i) Y a-t-il continuité ou discontinuité historique dans la manière d'envisager la coopération économique internationale à l'heure actuelle ?
- ii) Est-il possible de concilier à l'intérieur de l'ordre économique international existant progrès économique et social et liberté des marchés ?

PLAN DU SÉMINAIRE

Première partie

L'ordre économique d'après-guerre :
l'institutionnalisation de la coopération économique internationale

Thème 1 : Les institutions économiques internationales : une vue d'ensemble

Thème 2 : l'ordre économique international d'après-guerre

L'ordre multilatéral d'après-guerre: "an ABC Affair"/Le compromis historique d'après-guerre/De la Charte de l'Atlantique à la Charte de la Havane/L'économie internationale au lendemain de la Guerre/La division cardinale du monde

Thème 3 : Le commerce international et la libéralisation des échanges : de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (G.A.T.T.) à l'Organisation mondiale du commerce (O.M.C.)

1. Les principes fondateurs
2. Le traitement égal et le principe de non-discrimination
3. Les ententes régionales et le régionalisme économique
4. Les pays en développement et le système des préférences

Thème 4 : La stabilisation des marchés financiers : le rôle du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale

1. Le F.M.I. et l'évolution du système monétaire international
2. Les opérations du Fonds
3. Les politiques d'ajustement des balances des paiements
4. La gestion de la dette internationale
5. La Banque mondiale

Thème 5 : La coordination des politiques économiques

1. L'OCDE et la coordination des politiques
2. Bonnes pratiques, pratiques optimales et codes de conduite

Conclusion: La fin du compromis historique : de l'ordre des nations à l'ordre des marchés ?

Deuxième partie

La globalisation et les institutions économiques internationales :
de la gestion des interdépendances à la gestion de l'intégration

Thème 6 : L'économie mondiale "fin de siècle" et la refonte des institutions économiques internationales

1. La globalisation et gouvernance globale
2. Marchés « contestables » et compétitivité des nations
3. Ouverture, interdépendance, intégration
4. Les réformes économiques « en profondeur »

Thème 7 : Globalisation et règles internationales : les faits, les débats théoriques

1. Multilatéralisme et régionalisme
2. Deux modèles : l'UE et l'ALENA
3. Le cycle de Doha

Thème 8 : Les nouvelles trajectoires institutionnelles – étude de cas

1. Mouvements de capitaux et investissements directs internationaux
2. Réguler la concurrence – la régulation par réseau
3. Société de l'information – d'un régime international à la gouvernance globale
4. Travail et mondialisation

Thème 9 : Stratégies des acteurs et pluralité des sites de gouvernance

1. Contournement des institutions (forum shifting)
2. La mise en concurrence (forum shopping)
3. Le réseautage (forum linkage)
4. Influence, hégémonie et contrepouvoirs

Conclusion : Avons-nous progressé en matière de coopération économique internationale depuis la Guerre ? Suivons-nous les bonnes trajectoires ?

Organisation du séminaire

Les séminaires seront organisés autour des thèmes présentés dans le plan présenté plus haut. Trois composantes :

- des exposés oraux ;
- des discussions autour de textes ;
- des exposés à partir des travaux.

Rapports de recherche 70 %

Deux rapports d'une quinzaine de pages devront être remis durant la session. Les deux rapports porteront sur une organisation économique internationale au choix de l'étudiant-e.

Le premier rapport aura pour objet de présenter les débats qui ont conduit à la création de l'organisation, le mandat de cette organisation et ses structures. Le deuxième rapport portera, quant à lui, sur un problème spécifique de coopération économique internationale auquel a été, ces dernières années, confrontée l'organisation. Il s'agira de présenter les faits, les débats et la réponse institutionnelle qui en a résulté.

Les deux rapports de recherche portent donc sur deux dimensions importantes du cours :

- (1) les raisons qui ont poussé à la création des institutions économiques internationales ; et
- (2) leur capacité d'affronter les nouveaux enjeux de l'économie mondiale.

Les deux rapports doivent permettre au travers d'une recherche documentaire, dans la mesure du possible de "première main", et d'une analyse des débats de saisir, dans un premier temps, les **paramètres** de la coopération économique internationale dans le cadre du régime multilatéral d'après-guerre ; et dans un deuxième temps, les **problèmes nouveaux** que suscite la coopération économique internationale dans une économie mondiale qui, pour être de plus en plus intégrée, n'en demeure pas moins instable et soumise à de multiples tensions systémiques.

Les travaux seront présentés dans le cadre d'un mini-colloque à la fin de la session.

Discussions 30 %

- Les étudiants-es présenteront une fiche synthèse (2 pages, simple interligne, point 11) des textes à discuter. La fiche doit présenter les idées principalement des auteurs, leurs arguments ainsi qu'une analyse de leur contribution (forces, faiblesses, etc...). La fiche doit conclure par deux questions qui serviront à relancer les discussions.
- Un-e étudiant-e ouvrira la discussion ; un-e étudiant-e fera la critique des textes.
- 7 fiches à présenter

Nous invitons les étudiants-es à consulter les dossiers spéciaux réalisés par les revues suivantes :

Économies et sociétés, Relations économiques internationales, Série P., no. 4, 1998.
International Journal, 11, automne 1996.
International Organization, vol. 52, no. 4, automne 1998.
Foreign Affairs, sept. Oct. 1997.
Foreign Policy, printemps 1998, (Frontiers of Knowledge).
Les dossiers de l'État du Monde, Mondialisation au-delà des mythes, Paris, La Découverte, 1997.
Revue Global Governance
Site de GLOGOV : <http://www.glogov.org/>

Les textes pour les discussions en séminaire et des documents complémentaires seront mis à la disposition des étudiants (tes) sur moodle à chaque semaine.

LE CENTRE PAULO FREIRE

Le Centre Paulo Freire, qui est animé par des étudiantes et étudiants de deuxième et troisième cycles sera ouvert 5 jours par semaine, au local A-3645. Le Centre offre un service d'appui académique aux étudiantes et étudiants inscrits dans les programmes de science politique. Pour connaître leurs heures d'ouverture, SVP composez le 514 987-3000 poste 2544.

PLAGIAT

Règlement no 18 sur les infractions de nature académique

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- la substitution de personnes ;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- la transmission d'un travail pour fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis pour fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant ;
- l'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédit, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions reliées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement no 18.

Pour plus d'information sur les infractions académiques et comment les prévenir : www.integrite.uqam.ca

ENTENTE D'ÉVALUATION

6.9 Entente d'évaluation

6.9.2 Objet de l'entente d'évaluation

Une entente [démocratique] doit intervenir entre [l'enseignantE] et les [étudiantEs inscritEs] à ce groupe-cours sur les aspects particuliers suivants :

- a) le nombre et les échéances des évaluations;
- b) la pondération respective des contenus ou objets d'évaluation dans l'évaluation globale.

Cette entente doit respecter les modalités et échéances déjà établies, lorsque s'effectue une évaluation commune à plusieurs groupes d'un même cours.

6.4 Modalités d'application de l'évaluation et de la notation

- a) Si un examen fait partie des modalités d'évaluation, il ne peut intervenir dans le résultat global pour plus de cinquante pour cent (50%). Les autres éléments d'évaluation ne sont pas assujettis à cette disposition.
- b) Si l'évaluation porte sur un unique travail de trimestre, la production de ce travail doit donner lieu à plus d'une évaluation et à l'attribution d'une notation d'étape.

6.9.3 Procédure

Cette entente [démocratique] doit être consignée et doit intervenir dans les deux semaines qui suivent le début officiel des cours (ou dans un laps de temps proportionnel s'il s'agit d'un cours à horaire spécial). L'entente à laquelle souscrivent [l'enseignantE] et la majorité des [étudiantEs présentEs] doit être signée par [l'enseignantE] et par deux [étudiantEs] du groupe-cours qui agissent alors à titre de témoins.